

*L
A
B
L
E
R
I
E

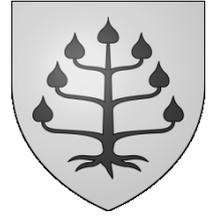
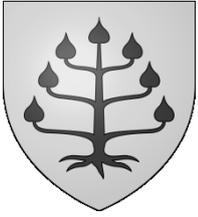
2
0
1
9*



*C
L
E
R
Y

S
U
R

S
O
M
M
E*



P1 Mot du Maire

P2 Edito

P3 Secrétariat de la Mairie

P4 Vœux du Maire

P6 Parcours découverte des

P11 Comité des fêtes

P13 Véloroute

P18 Jeu de paume

P22 Projets

P23 Comptes rendus des conseils municipaux

P39 Labellisation PETR

P40 Message du 28 avril 2019

P41 Message du 8 mai 2019

P42 Inscriptions liste électorale

P43 Commémoration du 11 novembre 2019

P46 Travaux SNCF - bruits -

P47 Voyages des aînés

P57 Ecole de Cléry

P59 Club de football

P62 Bibliothèque

P63 Blagues

P64 Etat civil

P65 Paroisse

P66 Liste de nos Artisans et Commerçants.



oiseaux





MOT DU MAIRE



Le président de la République a signé la convention de financement du Canal Seine Nord Europe, ce vendredi 22 novembre, à Nesle.

Cette fois-ci, le canal va se faire... ou devrait se faire !

Ce canal à grand gabarit, qui bouleversera nos paysages, devrait favoriser, non seulement l'emploi lors de sa construction, mais aussi nous apporter une opportunité sans précédent pour développer le tourisme vert.

En effet, notre village peut compter sur plusieurs atouts :

- La construction d'un pont-canal
- la chance de se trouver sur le parcours de la véloroute, qui va de Saint Valery sur Somme à Ham, le long du canal de la Somme.
- un site naturel remarquable que sont les étangs et marais de la Somme.

D'ailleurs, le Conseil Départemental, et en particulier son président, Laurent SOMON, a montré son attachement à la protection des espaces naturels sensibles. L'inauguration, le 28 octobre dernier du parcours d'observation des oiseaux séjournant sur nos étangs, ainsi que la signature d'une convention pour l'organisation de découverte de ce patrimoine naturel en sont le témoignage.

J'ose espérer que cette démarche sera suivie afin que chacun puisse profiter de ce site exceptionnel.

Jean-Gérard Daillet

EDITO 2019

Chères Cléryquoises, Chers Cléryquois

Nous quittons 2019, ses faits marquants et ses émouvants souvenirs. Une fois de plus, nous avons passé une très belle année. Grâce à vous, à votre mobilisation vous permettez à notre village de vivre. Entre la vie familiale, le travail, et vos obligations, vous trouvez le moyen d'apporter de la convivialité, du dynamisme dans Cléry, nous vous remercions pour ces moments de partage.

Merci, à toutes les personnes qui prennent part à l'élaboration de notre bulletin municipal et nous permettent de relater les événements qui s'y sont déroulés. Ainsi, ceux qui, par manque de temps ou raisons personnelles n'ont pu y participer, peuvent par l'intermédiaire de la « BLERIE » connaître la vie sociale de notre commune.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de Noël et une bonne lecture.

A l'année prochaine !

Rédacteur : Philippe Coulon
Conceptrice : Sylvie Dendeleux

SECRETARIAT

MAIRIE

*84, rue de l'Eglise**03.22.84..17.02 et
09.71.56.97.96**03.22.84.53.88**Mairie.clerysursomme@orange.fr****HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU :*****Lundi et Jeudi** de 8h à 10h et 16h à 18h et **Mardi** de 8h à 10h.*Pour les rendez – vous avec le Maire et ses adjoints : voir auprès de la secrétaire
Mme Joëlle Avronsart.*

M. Jean-Gérard DAILLET
Maire de Cléry sur Somme



M. Philippe COULON
1^{er} Adjoint



M. Dominique LENGLET
2^{ème} Adjoint

***Le secrétariat de Mairie sera fermé du 26 Décembre 2019 au 01 Janvier 2020
inclus.***



Tout était prêt !



Accueil de M. Daillet



Lors des vœux du Maire, M.Daillet et tous les membres du Conseil Municipal ont remercié M. Eric Christophe pour son investissement en tant que professeur des écoles et directeur de Cléry pendant 18 ans. Nombreux sont les enfants qui ont défilé dans sa classe. Parents et élèves regrettent son départ !
Encore, merci !



A cette occasion, M. Daillet lui a remis en souvenir un cadeau.



INAUGURATION DU PARCOURS DE INAUGURATION DU PARCOURS DE DECOUVERTE DES OISEAUX

Le Canal Seine-Nord Europe, le conseil départemental de la Somme, la communauté de communes Haute-Somme et la mairie de Cléry-sur-Somme ont uni leurs volontés pour donner naissance à parcours de découverte des oiseaux, inauguré lundi 28 octobre 2019 à Cléry-Sur-Somme. Ce partenariat résulte de la détermination de la Société du Canal Seine-Nord Europe à construire un canal exemplaire du point de vue environnemental, et pour cela, à s'entourer des meilleures compétences techniques pour la gestion des sites de compensation. Les 85 hectares acquis ou en cours d'acquisition à proximité du futur pont-canal de la Somme s'intègrent dans un espace plus vaste, propriété du département de la Somme. Ce parcours de découverte des oiseaux présente un intérêt écologique compte tenu notamment de la présence d'espèces migratrices et reproductrices à enjeux : Blongios Nain, Sterne Perregarin, Fuligule Miloin, Fuligule Morillon, Grèbe à Cou Noir...





grèbe à cou noir

www.site-ornithologique-des-cinq-tailles.com > g...



Blongios Nain

www.picardie-nature.org
> enquetes > article > en..



Fuligule Morillon

www.site-ornithologique-des-cinq-tailles.com > f...



fuligule milouin

www.site-ornithologique-des-cinq-tailles.com > f...



sterne pierregarin

http://www.conservation-nature.fr/Sterna_hirundo.htm

Visite Guidée



L
e
s

O
f
f
i
c
i
e
l
s



Accès à l'Observatoire



Fulgule
morillon vous
indique le
chemin à suivre







Signatures des conventions entre les différents partenaires



Les modalités de fonctionnement de la visite du parcours de découverte des oiseaux est en cours de formalisation par le conseil Départemental.



Comme chaque année, le comité des fêtes s'est pleinement investi pour faire vivre le village en organisant *La réderie du mois d'avril*,

Le jardin de Pâques,



La bourse aux jouets



et bien sûr, la venue du Père Noël !

Ces différentes manifestations ainsi que la location de vaisselle nous prennent beaucoup de temps dans la préparation et le jour de l'évènement. Malgré l'arrivée de quelques nouveaux membres cette année, nous sommes toujours à la recherche de bonnes volontés. Nous vous attendons pour partager avec nous des moments de joie et de bonne humeur. Nous remercions M. le maire et les membres du conseil municipal, les employés communaux pour leur soutien ainsi que M. Jean-Francois Dewamin et M. Frédéric Josse.

Prochaines dates :

Réderie le 5 avril 2020

Jardin de Pâques le 12 avril 2020



Tarif pour la location de vaisselle :

1 € le couvert / personne

comprenant assiette plate+creuse+ dessert, couverts, verre à eau, verre à vin, flûte et tasse à café.

Pour toute location de vaisselle, le comité met à disposition des plateaux, des corbeilles, des pichets et le percolateur.

contacter soit :Mme Dorothée Lenglet au 06 80 25 15 06

soit :Mme Kathia Formentel au 06 75 66 27 22



*Les membres du Comité des Fêtes vous
présentent leurs Meilleurs vœux pour cette
nouvelle année 2020.*





Direction départementale des territoires et de la mer

Objet : Arrêté préfectoral complémentaire modifiant celui du 13 juin 2019 relatif à l'aménagement de la véloroute

Vallée de la Somme
Tranche de travaux 2019
Section Cléry-sur-Somme à Biaches.
(réf : 80-2019-00038)

La Préfète de la Somme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National et du mérite

VU la directive cadre européenne sur l'eau du 23 octobre 2000 ;
VU le code des relations entre le public et l'administration ;
VU le code de l'environnement ;
VU loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services l'État dans les régions et départements ;
VU le décret du 21 décembre 2018 nommant Madame Myriam GARCIA, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;
VU le décret du 4 janvier 2019 nommant Madame Muriel NGUYEN, préfète de la Somme ;
VU l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2013 relatif à la création de la véloroute —voie verte Vallée de la Somme ;
VU l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2018 prolongeait jusqu'au 31 décembre 2021 les dispositions de l'arrêté du 25 septembre 2014 lequel portait dérogation aux interdictions de destruction, d'altération, de dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées et aux interdictions d'enlèvement d'espèces végétales protégées, jusqu'au 31 décembre 2018 ;
VU l'arrêté préfectoral du 21 janvier 2019 accordant délégation de signature à Madame Myriam GARCIA, secrétaire générale de la Préfecture de la Somme ;
VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Artois Picardie approuvé par le préfet coordinateur de bassin le 23 novembre 2015 ;
VU l'arrêté préfectoral du 13 juin 2019 relatif à l'aménagement de la véloroute Vallée de la Somme sur la section Cléry-sur-Somme à Biaches ;
VU le porter à connaissance Transmis le 29 juillet 2019 à la direction départementale des territoires de la mer par le Conseil départemental de la Somme ;
CONSIDERANT que l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2013, visant l'arrêté cadre, fixe les règles générales constructives et de gestion de l'ensemble des aménagements de la véloroute et que ces règles sont suffisantes à régir la tranche de travaux prévue par le présent arrêté ;
CONSIDERANT que l'article 1.2 de l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2013 prévoit que chacune des tranches du programme soit encadrée par un arrêté complémentaire ;

CONSIDERANT que les opérations prévues sont compatibles avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie ;
 CONSIDERANT que les travaux envisagés permettent de sécuriser la Véloroute ;
 CONSIDERANT les opérations supplémentaires de renforcement de berges souhaitées par le conseil départemental ne modifient pas de manière substantielle l'arrêté complémentaire du 13 juin 2019 ;
 SUR proposition de Madame la Secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

ARRÊTE

ARTICLE 1: Modification L'article 4 de l'arrêté complémentaire du 13 juin 2019 relatif à l'aménagement de la véloroute est supprimé et remplacé par ce qui suit :

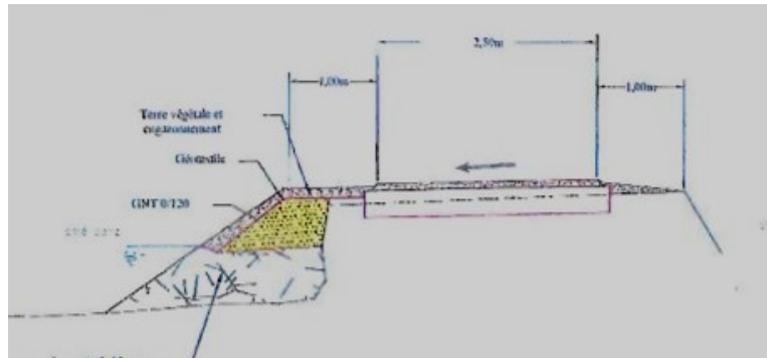
Les travaux de réhabilitation du chemin de halage portent sur la mise en place d'un revêtement entre les PK 36+875 et PK 39+130.

Elle sera réalisée par un nivellement du chemin de halage existant, d'un reprofilage en grave non traitée (GNT) sur 10 à 15 cm recouvert par un enduit bi-couche de 2 cm.

Un renforcement des berges par enrochement côté canal de la Somme est réalisé aux sections suivantes :

Commune	PK de début	PK de Tin	Longueur en mètres
Biaches	PK 37+063	PK 37+159	96
Biaches/Cléry sur Somme	PK 37+159	PK 37+981	822
Cléry sur Somme	PK 37+981	PK 38+003	34
Cléry sur Somme	PK 38+037	PK 38+084	47
Cléry sur Somme	PK 38+122	PK 38+141	19
Cléry sur Somme	PK 38+142	PK 38+151	9
Cléry sur Somme	PK 38+163	PK 38+175	12
Cléry sur Somme	PK 38+184	PK 38+194	10
Cléry sur Somme	PK 38+203	PK 38+217	14
Cléry sur Somme	PK 38+314	PK 38+335	21
Cléry sur Somme	PK 38+339	PK 38+380	41
Cléry sur Somme	PK 38+476	PK 38+491	15
Cléry sur Somme	PK 38+544	PK 38+577	33
Cléry sur Somme	PK 38+694	PK 38+710	16
Cléry sur Somme	PK 38+761	PK 38+771	10
Cléry sur Somme	PK 38+773	PK 38+783	10
Cléry sur Somme	PK 38+826	PK 38+836	10

Le schéma de principe de l'enrochement est le suivant :



ARTICLE 2 : Droits et informations des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme et transmis pour information à la commission locale de l'eau du SAGE Haute-Somme ainsi qu'à l'agence de l'eau Artois Picardie.

Un extrait du présent arrêté est affiché dans les mairies de Biaches et Cléry-sur-Somme pendant une durée minimum d'un mois, pour information. Un procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité est dressé par les soins des maires concernés.

ARTICLE 3 : Délais et droits de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier CS 81114 - 80011 AMIENS Cedex 01 ou par le biais de l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois par le pétitionnaire à compter de sa date de notification et dans un délai de quatre mois par les tiers à compter de sa date de publication ou d'affichage.

ARTICLE 4 : Exécution :

La secrétaire générale de la préfecture de la Somme, le directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme, les maires des communes de Biaches et Cléry-sur-Somme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est notifié au pétitionnaire et dont une copie est adressée au responsable départemental de l'agence française pour la biodiversité et au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts de France.

Fait à Amiens, le 2 août 2019

Par la Préfète et par délégation,
La Secrétaire générale ,

Myriam GARCIA

La (nouvelle) Véloroute Vallée de Somme

La Somme, un fleuve à partager

120 KM DE PISTE À PARCOURIR !

Une piste cyclable tout confort a été aménagée en différents endroits sur le chemin de halage longeant le fleuve. Près de 120 km pour relier Péronne à l'estuaire de la baie, à Saint-Valérie-sur-Somme. Le long du parcours vous pourrez profiter du décor, de 28 belvédères, aires de pique-nique qui le jalonnent, ainsi que 8 maisons de la vallée où vous pouvez vous restaurer



**BONNE ROUTE, Un périple à vélo 100 % plaisir,
Plus d'infos, adressez-vous aux offices du tourisme ci-dessous:**

• Office de Tourisme de la Baie de Somme à Abbeville

Tél. 03 22 24 27 92

www.abbeville-tourisme.com

• Office de Tourisme de la Nièvre et de la Somme à Ailly-sur-Somme

Tél. 03 22 51 46 85

www.amiens-ouest-tourisme.fr

Office de Tourisme du Val de Somme à Corbie

Tél. 03 22 96 95 76

www.valdesomme-tourisme.com

• Office de Tourisme de la Haute Somme à Péronne

Tél. 03 22 84 42 38

www.hautesomme-tourisme.com



Tout d'abord, la société de longue paume tenait à remercier les partenaires pour leur soutien sans lequel il serait difficile de faire vivre le club : la municipalité de Cléry sur Somme, les artisans et commerçants locaux,...

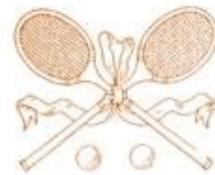
Nous avons choisi, cette année, de vous communiquer les événements sportifs à travers une multitude de photos, prouvant ainsi la dynamique de la société.

J'en profite pour remercier également les paumistes pour leur fidélité et je les invite à poursuivre leur investissement pour la vie du club en participant à **l'assemblée générale** qui se tiendra :

Le samedi 8 Février 2020 à 17h30 à la salle polyvalente de Cléry sur Somme.



Dimanche 9 juin : 2^{ème} JOURNEE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE terre catégorie seconde organisé à Cléry sur Somme



Frédéric Vélú



Florent Savary

Dimanche 21 avril 2019 : 1^{ère} journée du championnat terrée des hauts de France :
catégorie seconde organisée à Cléry sur Somme



Dimanche 18 aout 2019 : 3^{ème} journée du championnat de France 1/1 en 1^{ère} catégorie
organisée à Cléry sur Somme



A retenir :

Entrainement hivernal Séniors :

- Tous les mercredis de 19h00 à 21h00 au gymnase Béranger de Péronne (balles en liège)
- Tous les jeudis de 18h00 à 20h00 au gymnase Béranger de Péronne (badminton)
- Tous les vendredis de 19h30 à 21h00 au gymnase des remparts de Péronne (badminton + balle en liège)

Entrainement hivernal vétérans :

- tous les lundis de 18h45 à 20h45 au gymnase Béranger de Péronne

Entrainement hivernal jeunes :

- Tous les mercredis de 17h30 à 19h00 au gymnase beranger de Péronne



Les paumistes de la société de Longue Paume de Cléry sur Somme vous souhaitent d'agréables fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2020.



TRAVAUX REALISES EN 2019



Voirie :

- Débroussaillage des voies rurales
- Elagage des haies à l'entrée de la commune

Bâtiments communaux :

- Abattage de sapins à côté de l'église
- Jeux thermocollés dans la cour de l'école
- Equipement alarme incendie à l'école
- Remise à neuf de l'abri-bus à côté de la mairie

Service de distribution d'eau potable :

- Implantation de deux poteaux incendie supplémentaires

TRAVAUX EN PROJET



Bâtiments communaux :

- Travaux d'accessibilité
- Remplacement des fenêtres salle polyvalente

Eglise :

- Mise aux normes électriques et sonorisation



Comptes rendus du Conseil Municipal

SEANCE DU 05 FEVRIER 2019

Présents : J.G. Daillet – Ph Coulon – D. Lenglet – S. Dendeleux – F. Mauger - D. Fournier-
Ch. Levecque - Ch. Alary

Absents : D. Codevelle - B. Demailly – J. Crampon – A. Allal Ben Maati

Excusés : J. Ph. Chrétien– J.F. Dewamin - J. Franqueville

Procurations : J.Ph. Chrétien à Ph. Coulon

Une minute de silence est demandée en souvenir de Monsieur Jean-Claude DEWAMIN, décédé.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2018

Le conseil municipal n'émet aucune observation.

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE 80

Monsieur le Maire annonce que la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE 80) a transmis son rapport d'activités 2017. Il précise que ce document, qui répond à une obligation légale, permet, de fournir aux communes adhérentes et partenaires, des données précises sur le fonctionnement de l'activité de la FDE 80 et rappelle que ce document doit être présenté au conseil municipal. Les élus adoptent ce rapport d'activités 2017 de la FDE 80 à l'unanimité des membres présents.

INDEMNITES ELUS MODIFICATION INDICE

Suite à la revalorisation de l'indice terminal de rémunération des personnels de la fonction publique, les indemnités des élus doivent être fixées au 1er janvier 2019 selon le nouvel indice brut terminal de la fonction publique, soit 1027 (1022 auparavant).

Le conseil municipal décide de fixer les indemnités de fonctions des élus pour la durée de leur mandat, comme suit :

Le maire	31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Les adjoints	8,25 % l'indice brut terminal de la fonction publique
Les conseillers avec délégation spécifique	3,5 % l'indice brut terminal de la fonction publique

La présente délibération prend effet au 1er janvier 2019

DROIT DE PREEMPTION

Le Conseil Départemental a envoyé une copie de la déclaration d'intention d'aliéner des parcelles AE 41 – R 215 – R 217 sises Etang de Haut et appartenant à Monsieur et Madame FONTAINE Hubert. Celles-ci sont situées à l'intérieur d'une zone de préemption créée par le Conseil Départemental. Le conseil municipal doit décider s'il exerce ou non son droit de préemption, sachant que ces parcelles représentent un intérêt pour le Conseil Départemental. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, déclare renoncer à son droit de préemption sur les parcelles ci-dessus mentionnées.

SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Longue Paume	700 €
Club de foot US CLERY	700 €
Coopérative scolaire	500 €
Comité des Fêtes	500 €
Clique de Saily Saillisel	250€
Ensemble petits et grands de Cléry	400€
TOTAL	3050€

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PLAN D'EPANDAGE DE LA SOCIETE BIONERVAL

La société BIONERVAL est spécialisée, sur son site de PASSEL (Oise), dans le traitement des déchets organiques par méthanisation. Le biogaz issu de la méthanisation est valorisé par la production d'électricité et de chaleur. La fraction solide du digestat (digestion des déchets) est utilisée dans le procédé de fabrication de compost. Une partie de la fraction liquide est épandue sur les andains de compost afin d'y conserver un taux d'humidité minimal.

Concernant les nuisances olfactives, les digestats font l'objet d'un traitement dont l'objectif est de diminuer leur fermentescibilité. Ils font ensuite l'objet d'un conditionnement thermique (hygiénisation) qui, en détruisant les microorganismes, limite l'activité de fermentation. Ils sont donc peu odorants.

Les risques sont minimisés en raison :

Du stockage en bout de parcelle des digestats (à plus de 100 mètres des habitations)

De l'enfouissement systématique dans les plus brefs délais des produits épandus

Du respect des distances d'isolement vis-à-vis des habitations (100 mètres)

Parcelle concernée : ZK n° 20 en partie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Considérant la proximité de trois habitations jouxtant la parcelle concernée,

Invoque le principe de précaution en ce qui concerne le volet olfactif et

DECIDE d'émettre un avis défavorable à l'épandage des digestats de l'usine BIONERVAL sur le territoire communal.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT A LA CCHS

La loi NOTRe a attribué les compétences eau et assainissement aux communautés de communes à titre obligatoire à compter du 1er janvier 2020. Les communes ont la possibilité de différer le transfert au 1er janvier 2026. Pour ce faire, avant le 1er juillet 2019, les communes ont la faculté de délibérer pour s'opposer au transfert au 1er janvier 2020. Pour être effective, cette opposition doit résulter des délibérations prises par au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population intercommunale. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, S'OPPOSE au transfert de la compétence eau à la communauté de communes de la Haute Somme au 1er janvier 2020.

PROCEDURE BIEN SANS MAITRE ROUTE D'ALBERT

Une procédure de constatation de vacance de la propriété cadastrée AB n° 214, route d'Albert a été entreprise le 31 mai 2018.

Le délai de 6 mois étant écoulé sans nouvelle d'un éventuel propriétaire, le conseil municipal doit décider si le bien est incorporé au domaine communal ou non.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'incorporer la propriété cadastrée AB n° 214 au domaine communal.

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'un acquéreur potentiel s'est déjà présenté.

Estimation des domaines : 13 000 € avec une marge de + ou - de 10 %.

Le conseil municipal,

VU la proposition faite à la commune

CONSIDERANT l'estimation des domaines,

DECIDE de proposer la vente de la dite propriété en prenant pour base la fourchette basse de l'estimation des Domaines,

soit : 13 000 € - 10 % = 11 700 € - somme arrondie à 11 000 € net vendeur.

LOGEMENT COMMUNAL RUE DU CANAL

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une proposition de rachat du logement communal situé 1 rue du Canal lui a été faite.

Estimation des domaines : 51 000 € avec une marge de + ou - 10 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU la proposition faite à la commune

CONSIDERANT l'estimation des domaines,

DECIDE de proposer la vente de la dite propriété en prenant pour base la fourchette basse de l'estimation des Domaines,

soit : 51 000 € - 10 % = 45 900 € - somme arrondie à 45 000 € net vendeur.

QUESTIONS DIVERSES

→ Episode neigeux : - Réflexion sur l'opportunité de faire appel à une entreprise pour déneiger les rues du village.

→ Le principe du voyage des aînés est reconduit pour l'année 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la session close.

La séance a été levée à 21 h 35.

SEANCE DU 05 MARS 2019

Présents : J.G. Daillet – Ph Coulon – D. Lenglet – J.F. Dewamin – F. Mauger - D. Fournier - S. Dendeleux – J. Franqueville – Ch. Levecque – Ch. Alary Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : A. Allal Ben Maati – J.Ph. Chrétien Absents : D. Codevelle– J. Crampon - B. Demailly

Procurations : JPh. Chrétien à Ph. Coulon A. Allal Ben Maati à D. Lenglet

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 05 FEVRIER 2019

Le conseil municipal n'émet aucune observation.

COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET GENERAL

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que Mme le receveur de la commune a transmis le compte de gestion 2018 pour le budget général. Elle a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018. Les opérations paraissent régulières. Le compte de gestion du budget général, dressé pour l'exercice 2018 par Mme le receveur municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents : APPROUVE le compte de gestion 2018 du budget général tel que présenté par Mme le receveur de la commune.

BUDGET GENERAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Recettes de fonctionnement447 269,58 €	Recettes d'investissement 9 174,36 €
Dépenses de fonctionnement <u>338 567,60 €</u>	Dépenses d'investissement <u>65 539,77 €</u>
Résultat 2018 58 701,98 €	Résultat 2018 - 56 365,41 €
Résultat de clôture 131 028,71 €	Résultat de clôture - 57 173,79 €

Le compte administratif 2018 est approuvé.

AFFECTATION DU RESULTAT

Considérant le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2018 à affecter :... 131 028,71 €

Couverture du déficit d'investissement :..... 57 173,79 €

Report en fonctionnement pour le budget 2019 :. 74 854,92 €

COMPTE DE GESTION 2018 – SERVICE EAU

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que Mme le receveur de la commune a transmis le compte de gestion 2018 pour le service de distribution d'eau potable. Elle a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018. Les opérations paraissent régulières. Le compte de gestion du service de distribution d'eau potable, dressé pour l'exercice 2018 par Mme le receveur municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa

part. Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le compte de gestion 2018 du service de distribution d'eau potable, tel que présenté par Mme le receveur de la commune.

SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU - COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le compte administratif 2018 du service Eau est approuvé.

Recettes de la section d'exploitation 56 259,74 €	Recettes de la section d'investissement 6 540,76 €
Dépenses de la section d'exploitation.. 65 439,64 €	Dépenses de la section d'investissement. 8 185,98 €
Résultat 2018 -..... 9 179,90 €	Résultat 2018 -..... 1 645,22 €
Résultat de clôture..... 190 222,72 €	Résultat de clôture..... 16 488,09 €

VENTE DE BIENS IMMOBILIERS

Vu la délibération n° 2019-02-09 en date du 05 février 2019 proposant l'aliénation de l'immeuble sis rue du Canal, parcelle n° AE n° 61 au prix de 45 000 € net vendeur. Considérant l'accord d'un acquéreur potentiel, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide l'aliénation de l'immeuble sis rue du Canal, parcelle n° AE n° 61 au prix de 45 000 € net vendeur et donne délégation à Monsieur le maire pour le choix d'un notaire et pour signer tous documents relatifs à la présente délibération. Vu la délibération n° 2019-02-08 en date du 05 février 2019 proposant l'aliénation de l'immeuble sis 140 route d'Albert, parcelle n° AB n° 214 au prix de 11 000 € net vendeur. Considérant l'accord d'un acquéreur potentiel, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide l'aliénation de l'immeuble sis 140 route d'Albert, parcelle n° AB n° 214 au prix de 11 000 € net vendeur et donne délégation à Monsieur le maire pour le choix d'un notaire et pour signer tous documents relatifs à la présente délibération.

REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS COMMUNAUX

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer une enveloppe budgétaire de 5 000 € au titre du RIFSSEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

QUESTIONS DIVERSES

- Débroussaillage 2019 : tarif identique à 2018
- Le conseil municipal décide l'achat de deux camions de cailloux pour combler les nids de poule et ornières de certains chemins ruraux.
- Le conseil municipal décide l'acquisition de 25 tables et 10 tréteaux pour les salles. L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la session close. La séance a été levée à vingt-et-une heure cinq minutes.

SEANCE DU 02 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux avril à vingt heures, Le conseil municipal de la commune de CLERY SUR SOMME, convoqué en séance ordinaire le 21 mars 2019, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DAILLET, maire.

Présents : J.G. Daillet – Ph Coulon – D. Lenglet - J. Franqueville – F. Mauger– Ch. Levecque - D. Fournier – J.F. Dewamin – Ch. Alary Formant la majorité des membres en exercice
Absents : D. Codevelle – J. Crampon – B. Demailly - A. Allal Ben Maati

Excusés : J.Ph. Chrétien – S. Dendeleux

Procuration : J.Ph. Chrétien à Ph. Coulon

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE 5 MARS 2019

Le conseil municipal n'émet aucune observation.

MODIFICATION INDEMNITES ELUS (remplace la délibération du 05-02-2019) (2019-04-01)

Suite à la revalorisation de l'indice terminal de rémunération des personnels de la fonction publique, les indemnités des élus doivent être fixées au 1er janvier 2019 selon le nouvel indice brut terminal de la fonction publique, soit 1027.

Le conseil municipal décide de fixer les indemnités de fonctions des élus pour la durée de leur mandat, comme suit :

Le maire	31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Les adjoints	,25 % l'indice brut terminal de la fonction publique

La présente délibération prend effet au 1er janvier 2019

TRANSFERT COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT A LA CCHS (remplace la délibération du 05-02-2019) (2019-04-02)

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe, et notamment son article 64,

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5214-16,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de la Haute Somme

Le maire rappelle au conseil municipal que la loi dite NOTRe, prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1er janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire, en permettant aux communes de se prononcer sur ce transfert,

* d'une part les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et/ou assainissement des usées au 1er janvier 2020 dans la mesure où avant le 1er juillet 2019 au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert par délibération rendue exécutoire avant cette date. Les communes peuvent s'opposer au transfert des deux compétences ou de l'une d'entre

elles. Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire sera reporté au 1er janvier 2026 au plus tard.

* et d'autre part la compétence gestion des eaux pluviales urbaines n'est pas rattachée à la compétence « assainissement » et demeurera une compétence facultative des Communautés de Communes. Compte tenu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce transfert, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE de s'opposer au transfert de la compétence « eau potable » -

- DECIDE de s'opposer au transfert de la compétence « assainissement collectif », la Communauté de Communes possédant déjà la compétence « assainissement non collectif » -

AUTORISE Monsieur le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

CONTRIBUTION SIVOS PERONNE 2019(2019-04-03)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune, adhérente au SIVOS de la région de Péronne peut s'acquitter de sa contribution selon deux modalités :

- Versement d'une contribution budgétaire inscrite à l'article 6554 (contribution aux organismes de regroupement),

- Fiscalisation de cette contribution c'est-à-dire recouvrement direct par les services fiscaux auprès des contribuables en complément des trois taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Vu le code pénal général des collectivités territoriales et notamment son article L52-1220, Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 quater et 1636 B octies, Vu la délibération du conseil syndical du 18 décembre 2018 fixant les contributions des communes, Décide d'acquitter la contribution de l'année 2019 au SIVOS de la région de Péronne dont le montant s'élève à 2 016,71 € par fiscalisation dans les conditions prévues au 1609 quater et 1636 B octies du code général des impôts.

VOTE DES TAXES LOCALES 2019 (2019-04-04) L'assemblée, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter les taux des taxes locales pour l'année 2019.de conserver les mêmes taux que l'année 2018.de conserver le même taux que l'année 2017

- Taux de la taxe d'habitation	16,01 %
- Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties	6,29 %
- Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties	22,11 %
- Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises	17,96 %

BUDGET GENERAL 2019 (2019-04-05)

- Dépenses et recettes de fonctionnement

499 157 €

- Dépenses et recettes d'investissement

142 945 €

Après délibération, le budget 2019 est voté à l'unanimité des membres présents.

SERVICE EAU - BUDGET 2019(2019-04-06)

- Dépenses et recettes d'exploitation

246 270 €

- Dépenses et recettes d'investissement

22 894 €

Après délibération, le budget eau 2019 est voté à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

- Installation de la fibre optique dans le village avant la fin de l'année.
 - Indemnisation pour les travaux de déneigement
 - Feu d'artifice
 - Tours de garde pour les élections européennes du 26 mai 2019
- L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la session close.
La séance a été levée à vingt-et-une heures quarante minutes.

SEANCE DU 04 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre juin à vingt heures, Le conseil municipal de la commune de CLERY SUR SOMME, convoqué en séance ordinaire le 23 mai 2019, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DAILLET, maire.

Présents : J.G. Daillet – Ph Coulon – D. Lenglet – F. Mauger – J.Ph. Chrétien – S. Dendeleux
- D. Fournier – J.F. Dewamin – Ch. Alary Formant la majorité des membres en exercice

Absents : D. Codevelle – J. Crampon – B. Demailly - A. Allal Ben Maati - Ch. Levecque

Excusés : J. Franqueville

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 02 AVRIL 2019

Le conseil municipal n'émet aucune observation.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE (2019-06-01)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide les modifications suivantes au budget général 2019 :

- Recettes d'investissement – article 21538-041 : 5 218,73 €
- Dépenses d'investissement – article 21318-041 : 5 218,73 €

FACTURATION EAU AUX ENTREPRISES EXTERIEURES (2019-06-02)

Monsieur le maire expose à l'assemblée que, lors de travaux sur le territoire communal, les entreprises exécutantes ont souvent besoin d'eau. Elles se fournissent alors directement sur les bornes incendie qui ne sont pas équipées de compteurs volumétriques. Il conviendrait donc d'établir la facture sur la base d'un forfait établi par délibération. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer un forfait de 100 € d'accès.

AVANCEMENT DU PROJET DE PARCOURS DE DECOUVERTE DES OISEAUX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancée du projet de parcours de découverte oiseaux porté par le Conseil Départemental de la Somme, la commune de Cléry sur Somme et la Communauté de communes de la Haute Somme.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRE

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la demande des propriétaires d'une parcelle emprise dans un secteur d'emplacement réservé du PLU, souhaitant que la commune se prononce sur l'acquisition de la réserve foncière qui l'intéresse. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un accord de principe. Il demande un courrier écrit émanant de l'ensemble des propriétaires.

TRAVAUX PREVUS POUR 2019

Une enveloppe budgétaire de 55 000 € pour la période 2019-2024 a été allouée à la commune par la Communauté de communes de la Haute Somme pour les travaux neufs de voirie. FIBRE OPTIQUE Monsieur le maire informe l'assemblée du déploiement de la fibre optique sur la commune dans un délai d'environ 1 an. QUESTIONS DIVERSES - Poubelles aux étangs : les conteneurs seront supprimés et l'accès barré par un grillage. Le conteneur à verre sera déplacé au stade de football. - Les services de l'AMEVA Aménagement et valorisation du bassin de la Somme procède en ce moment à l'arrachage manuel de la Jussie, plante invasive qui a envahi nos étangs. L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la session close. La séance a été levée à vingt et une heures.

SEANCE DU 02 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux juillet à vingt heures, Le conseil municipal de la commune de CLERY SUR SOMME, convoqué en séance ordinaire le 20 juin 2019, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DAILLET, maire.

Présents : J.G. Daillet – Ph Coulon – D. Lenglet – F. Mauger – J. Franqueville– S. Dendeleux - D. Fournier – J.F. Dewamin Formant la majorité des membres en exercice

Absents : D. Codevelle – J. Crampon – B. Demailly - A. Allal Ben Maati - Ch. Levecque – Ch. Alary

Excusés : J.Ph. Chrétien

Procuration : J.Ph. Chrétien à J.G. Daillet

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 04 JUIN 2019

Le conseil municipal n'émet aucune observation.

CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS AVEC LA CCHS DE LA HAUTE SOMME (2019-07-01)

Monsieur le maire expose à l'assemblée ce qui suit : La communauté de communes a accepté d'engager la procédure de modification du PLU de la commune de Cléry-sur-Somme permettant l'aménagement d'un parking, d'un observatoire, et la réhabilitation d'un bâtiment dans le cadre de la valorisation de l'étang de Haut, moyennant le versement d'un fonds de concours.

Détail estimatif des travaux :

- Bureau d'études, publications, enquête : 6 230 € HT

- Financement prévisionnel de ces travaux HT :

➤ Commune : 50% des dépenses, soit 3 115 €

➤ CCHS : 50% des dépenses, soit 3 115 €

Le montant final à devoir sera revu en fonction du coût réel de l'opération (frais de reproduction, et autres frais éventuels relatifs à cette modification de zonage...), et fera l'objet d'un avenant. Il a été convenu que : La commune versera un fonds de concours à la communauté de communes d'un montant prévisionnel de 3 115€ HT qui sera imputé à l'article 204151 en dépenses du budget de la commune et à l'article 13141 en recettes du budget de la communauté de communes. Le plan de financement sera le suivant : - 100% à l'échéance de l'opération La communauté de communes récupère le FCTVA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, - Accepte les termes de cette convention - Donne délégation à Monsieur le maire pour l'exécution de la présente délibération.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE (2019-07-02) Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide les modifications suivantes au budget général 2019 :

- Dépenses de fonctionnement – chapitre 022 : - 3 115 €
- Dépenses d'investissement – article 204151 : + 3 115 € par l'intermédiaire des comptes 023 et 021.

INSTAURATION DU REGIME DE LA FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE

Monsieur COULON, délégué communautaire explique à l'assemblée que lors de sa dernière séance, le conseil communautaire a décidé d'instaurer le régime de la fiscalité unique. Dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique, les EPCI se substituent à leurs communes membres. Ils perçoivent ainsi la contribution économique territoriale (CET, composée de la cotisation foncière des entreprises [CFE] et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises [CVAE]), mais également les impositions forfaitaires de réseau (IFER) dont tout ou partie des composantes revient au bloc communal, et la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM). Ils perçoivent également, de plein droit, la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Les taux applicables sur chaque commune convergent progressivement pendant plusieurs années, avant d'aboutir à un taux unifié. Cependant, cela ne représente pas une perte nette pour la commune : elle récupère ces montants à travers l'attribution de compensation. L'attribution de compensation est un transfert obligatoire pour les communautés soumises au régime de la FPU. Les attributions de compensation ont pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges et de produits entre un EPCI et ses communes membres. Afin de définir ces montants, l'EPCI devra instituer une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Elle sera composée de membres des conseils municipaux des communes concernées.

EMPLACEMENT RESERVE A COTE DE L'EGLISE (2019-07-03)

Monsieur le maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'acquisition d'une parcelle de terre emprise dans un secteur d'emplacement réservé du PLU, à côté de l'église, les vendeurs sollicitent la commune afin d'obtenir son accord sur la contenance finale à réserver ainsi qu'une participation aux frais de bornage du terrain. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord au plan présenté par Monsieur le maire et à une participation aux frais de bornage à hauteur de 50 % sur les bornes délimitant l'emplacement réservé. Toutefois, celle-ci ne sera versée qu'au terme de la procédure.

ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux que les travaux de remise aux normes électriques dans l'église n'ont pas encore commencé et qu'à ceux-ci s'ajoutent des réparations sur les vitraux qui menacent de tomber. L'artisan chargé des travaux sera recontacté pour préciser le planning d'intervention et des devis seront demandés pour les vitraux.

QUESTIONS DIVERSES

- Elagage arbres dans le parc de la salle polyvalente
- Motion en faveur du maintien du centre des finances publiques de Péronne
- Distributeur automatique de baguettes de pain

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la session close.

La séance a été levée à vingt et une heures.

SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois septembre à vingt heures, Le conseil municipal de la commune de CLERY SUR SOMME, convoqué en séance ordinaire le 22 août 2019, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DAILLET, maire.

Présents : J.G. Daillet – Ph Coulon – D. Lenglet – J. Franqueville– S. Dendeleux - D. Fournier - Ch. Levecque – Ch. Alary Formant la majorité des membres en exercice

Absents : D. Codevelle – J. Crampon – B. Demailly - A. Allal Ben Maati – F. Mauger

Excusés : J.Ph. Chrétien – J.F. Dewamin Procuration : J.Ph. Chrétien à J.G. Daillet

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 02 JUILLET 2019

Le conseil municipal n'émet aucune observation.

RAPPORT ANNUEL SERVICE DISTRIBUTION EAU POTABLE (2019-09-01)

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2018.

SOUTIEN A LA CANDIDATURE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DU PETR (2019-09-02)

Monsieur le maire expose ce qui suit à l'assemblée :

Le PETR Coeur des Hauts-de-France est candidat au label Pays d'art et d'histoire.

Il tend à promouvoir le territoire en s'inscrivant dans des stratégies de développement ambitieuses et attractives.

Conscient d'appartenir à un territoire en devenir, il s'agit de mettre en valeur les patrimoines (bâti, paysager, industriel, mémoriel...) et encourager les démarches en cours porteuses de dynamiques d'aménagement et d'attractivité.

S'attachant à développer la culture, le développement économique et l'aménagement du territoire, le PETR (ex Pays Santerre Haute Somme) a déjà cette volonté de coordonner, d'articuler et d'inscrire ces politiques publiques dans un même cadre. Le label Pays d'art et d'histoire fédère ces questions et propose un cadre d'action sur le long terme à destination des habitants, du jeune public et des visiteurs.

En cours d'élaboration, le dossier de candidature comporte une phase d'état des lieux du territoire (recensement des patrimoines, des équipements, des actions en cours) et la définition du projet de valorisation du patrimoine architectural, urbain, paysager et culturel. Ce projet sera le point d'orgue du dossier puisqu'il présentera les orientations validées par le PETR et ses partenaires pour les 10 prochaines années.

Une fois labellisé, le territoire intégrera le réseau national des VPah aux côtés de 15 autres territoires labellisés des Hauts-de-France : Amiens Métropole, Beauvais, Boulogne-sur-Mer, Cambrai, Chantilly, Laon ; Lille, Noyon, Pays de Lens Liévin, Pays de Saint-Omer, Pays de Senlis à Ermenonville, Roubaix, Saint-Quentin, Soissons et dernièrement Tourcoing.

C'est pourquoi, et dans ce cadre, le soutien à cette démarche est demandé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de soutenir la candidature du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Cœur des Hauts de France dans sa démarche de labellisation « Pays d'art et d'histoire ».

AVANCEMENT DU PROJET DE PARCOURS DE DECOUVERTE DES OISEAUX

Les travaux sont bien avancés. Les panneaux de signalisation vont bientôt être implantés. Une inauguration est prévue courant octobre 2019.

COLIS DES AINES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour reconduire le principe de colis des aînés.

ROUTE EUROPEENNE D'ARTAGNAN (2019-09-03)

Monsieur le maire expose aux conseillers municipaux une demande émanant de la Fédération Française d'Equitation qui souhaite ouvrir la Route Européenne d'Artagnan qui reliera Lupiac en Gascogne, lieu de naissance de D'Artagnan à Maastricht, lieu de son décès.

Cet itinéraire traverse la Somme. Le Comité du Tourisme Equestre interviendra pour la mise en place du balisage en partenariat avec l'ONF et le Département.

L'approbation de la commune est sollicitée pour le passage des chevaux sur le territoire communal afin d'obtenir l'inscription de cette route au Plan Départemental de Promenades et de Randonnées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour le passage des chevaux sur le territoire communal, en précisant toutefois qu'un aménagement foncier est actuellement en cours dans le cadre du projet de canal Seine Nord Europe et que les chemins existants actuellement pourraient disparaître.

DECISION MODIFICATIVE N° 3 (2019-09-04)

Considérant la nécessité de restituer au Trésor Public un montant de taxe d'aménagement perçue à tort suite au retrait d'un permis de construire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide les modifications suivantes au budget général 2019 :

Recettes de fonctionnement – chapitre 022 : - 4 326 €

Dépenses de fonctionnement – article 673 : + 4 326€

QUESTIONS DIVERSES

- Lecture de courriers de réclamation
 - Information sur la sortie des aînés du 7 septembre prochain
 - Problème d'entretien de la commune dû à l'absence pour maladie de deux agents
- L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la session close.
La séance a été levée à vingt et une heure vingt-cinq minutes.

SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le cinq novembre à vingt heures,
Le conseil municipal de la commune de CLERY SUR SOMME, convoqué en séance ordinaire le 23 octobre 2019, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DAILLET, maire.

Présents : J.G. Daillet– D. Lenglet – J. Franqueville– S. Dendeleux - D. Fournier - Ch. Levecque – Ch. Alary – F. Mauger – J.F. Dewamin
Formant la majorité des membres en exercice

Absents : D. Codevelle – J. Crampon – B. Demailly - A. Allal Ben Maati

Excusés : J.Ph. Chrétien – Ph Coulon

Procuration : J.Ph. Chrétien à J.G. Daillet

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2019

Le conseil municipal n'émet aucune observation.

AVENANT AU BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LE DEPARTEMENT DE LA SOMME (2019-11-01)

Vu le bail emphytéotique par la commune de CLERY SUR SOMME au profit du Département de la Somme en date du 9 août 2018,

Considérant le souhait du Département de la Somme d'intégrer dans le dit bail par avenant, les parcelles AC n° 192 – AC n° 193 – AC n° 194 – AC n° 195 – AC n° 196 – AC n° 197 sises sur le chemin d'accès au parcours de découverte des oiseaux, afin d'en assurer pleinement l'entretien et la gestion, depuis le panneau d'accueil qui matérialise le point de départ à proximité du parking rue Anne-Marie Vion ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (7 voix pour – 3 voix contre)

- Accepte les termes de l'avenant au bail emphytéotique du 9 août 2018 au profit du Département de la Somme
- Donne délégation à Monsieur le maire pour l'exécution de la présente délibération.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA FDE 80 (2019-11-02)

Monsieur le maire présente la délibération du comité de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme en date du 25 janvier 2019 approuvant les modifications statutaires de la FDE 80 et les nouveaux statuts proposés, notamment :

- La révision des périmètres des secteurs intercommunaux pour les rapprocher des périmètres des EPCI à fiscalité propre.
- La création de nouvelles compétences optionnelles ; points de ravitaillement en gaz ou hydrogène, vidéo protection, service public local de la donnée (élargissement du SIG à d'autres données), production d'énergies renouvelables.
- La mise à jour avec les évolutions de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.
- La possibilité pour les EPCI à fiscalité propre d'adhérer à la FDE 80 dans les conditions

suivantes : 1 délégué (jusqu'à 50 000 habitants), 1 délégué supplémentaire par tranche de 50 000 habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Approuve les nouveaux statuts proposés qui ont été approuvés par le Comité de la Fédération le 25 janvier 2019 ;
- Donne un avis favorable pour l'adhésion à la Fédération des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale présents sur le territoire des communes de la Fédération et qui en font la demande ;
- Donne son accord pour que l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre à laquelle adhère la commune, si cet établissement en fait la demande, puisse adhérer à la Fédération.

REGIME INDEMNITAIRE (2019-11-03)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'instaurer le RIFSEEP (**R**égime **I**ndemnitaire tenant compte des **F**onctions **S**ujétions **E**xpertise **E**ngagement **P**rofessionnel) pour les agents territoriaux titulaires.
- d'inscrire chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant, chapitre 012.

ENQUETE PUBLIQUE PROJET EOLIEN DOMPIERRE-BECQUINCOURT, FLAUCOURT, ASSEVILLERS

(2019-11-04)

Vu la demande d'autorisation unique déposée en préfecture par la SAS WP France 24, représentée par son président, et dont le siège est sis 52 quai de Dion Bouton- 92800 PUTEAUX, en vue d'exploiter un parc éolien comprenant huit aérogénérateurs et quatre postes de liaison sur le territoire des communes d'ASSEVILLERS, DOMPIERRE-BECQUINCOURT et FLAUCOURT

Considérant que l'exploitation d'une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 mètres est subordonnée à l'obtention d'une autorisation et à la réalisation d'une enquête publique

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 août 2019 soumettant la demande d'autorisation en vue d'exploiter un parc éolien comprenant huit aérogénérateurs et quatre postes de liaison sur le territoire des communes d'ASSEVILLERS, DOMPIERRE-BECQUINCOURT et FLAUCOURT

Considérant que le conseil municipal de CLERY SUR SOMME est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DENONCE la prolifération de cette industrialisation non maîtrisée dans les campagnes, au mépris des conséquences sur les riverains, telles que gênes visuelles et dégâts physiques (horizons rythmés par de gigantesques structures industrielles, clignotements 24/24 rouges la nuit, blancs le jour, effets stroboscopiques des pales, champs magnétiques, infrasons...)
DENONCE l'impact négatif sur la biodiversité de la vallée de la Somme, en particulier au niveau de Cléry sur Somme, où le Conseil Départemental a récemment créé un parcours de découverte mettant en valeur une zone de quiétude pour les oiseaux migrateurs.

PRENDRA TOUTES LES MESURES pour sauvegarder ce patrimoine unanimement reconnu comme un formidable corridor fluviatile et dont l'intérêt majeur réside dans de spectaculaires stationnements d'oiseaux d'eau migrateurs en hiver et la reproduction d'espèces patrimoniales que l'implantation d'éoliennes perturbera fortement.

DONNE UN AVIS DEFAVORABLE au projet éolien « Sole des Fours » prévu sur les communes de Flaucourt, Assevillers, Dompierre-Becquincourt.

CREATION DE VOIES NOUVELLES ET NUMEROS DE MAISONS (2019-11-05)

Monsieur le maire expose à l'assemblée que, dans un objectif d'amélioration de l'accessibilité des services publics numériques, le Plan France Très Haut Débit vise à proposer un accès à internet performant à l'ensemble des logements, entreprises et administrations installés sur le territoire français au plus tard en 2022.

Dans les territoires ruraux la mise en œuvre de ce plan s'est heurtée à l'absence fréquente d'adressage précis ; les adresses constituées d'un lieu-dit, sans numéro de voirie, ne permettent pas en effet d'identifier précisément un bien immobilier, condition indispensable à son raccordement à la fibre optique.

Les communes sont donc invitées à remplacer les lieux-dits par des voies proprement dites. En 2018, plus de 5 600 000 lieux-dits étaient ainsi potentiellement concernés par des mises à jour sur l'ensemble du territoire.

La procédure actuelle de mise à jour des voies et des adresses consiste pour les collectivités locales à délibérer afin de créer les voies nouvelles et attribuer un numéro de voirie à chaque parcelle et chaque bâtiment bordant ces voies.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de donner un nom de rue aux lieux-dits ci-après :

L'Orgibet : rue de l'Orgibet

Ecluse de Sormont : rue de Sormont

La Grimpette : rue de la Grimpette

Péage autoroute A1 : rue des Croisettes

Ferme de l'Hôpital : rue de la Ferme de l'Hôpital

DIVISION PARCELLE ZN 113 (2019-11-06)

Par délibération du 4 septembre 2018, le conseil municipal a décidé d'incorporer au domaine communal, la propriété non bâtie cadastrée ZN n° 113, dans le but de la revendre, après division.

L'acte a été enregistré au service de publicité foncière le 26 mars 2019.

Il convient maintenant de faire diviser le terrain par un géomètre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de faire diviser la parcelle ZN n° 113
- Donne délégation à Monsieur le maire pour l'exécution de la présente délibération.

EMPLACEMENT RESERVE A COTE DE L'EGLISE (2019-11-07)

Par délibération du 02 juillet 2019, le conseil municipal a accepté l'acquisition d'une parcelle de terre emprise dans un secteur d'emplacement réservé du PLU, à côté de l'église.

Le terrain a été métré à la demande des propriétaires et l'approbation du conseil municipal est requise sur le plan de division.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le plan de division tel que présenté par AGEO Géomètres Experts.
- Donne délégation à Monsieur le maire pour l'exécution de la présente délibération.

ECOLE – ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL

Monsieur le maire rappelle que lors de l'élaboration du budget 2019, le conseil municipal avait décidé d'inscrire les crédits pour l'installation de matériels informatiques pour les Environnements Numériques de Travail dans les classes de l'école. Ceux-ci sont financés à 79 % (Europe et Etat).

Aujourd'hui le Syndicat Mixte Somme Numérique demande à la commune de signer une charte de fonctionnement de ce service, moyennant une participation financière qui s'élève pour l'année scolaire à 6,50 € par enfant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Considérant l'adhésion de la Communauté de Communes de la Haute Somme (Combles-Péronne-Roisel) au Syndicat Mixte Somme Numérique dans le cadre de sa compétence « aménagement de l'espace »,

- ESTIME que la participation financière qui s'élève pour l'année scolaire à 6,50 € par enfant est à prendre en charge par la Communauté de Communes de la Haute Somme (Combles-Péronne-Roisel)
- REFUSE de signer la charte de fonctionnement de service du Syndicat Mixte Somme Numérique.

QUESTIONS DIVERSES

- Problème accrochages fréquents des barrières des ponts rue d'Omiécourt
- Acquisition auto-laveuse : à voir l'éventualité d'une location et d'une démonstration sur site
- Travaux neufs voirie CCHS – devis fossés écluse de Sormont à revoir à la baisse
- PLU intercommunal – intervention auprès du CCHS – demande d'intégration du PLU existant sans restriction dans le futur PLUi.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la session close.
La séance a été levée à vingt et une heures vingt-cinq minutes.





PETR Coeur des Hauts-de-France

Péronne, le 01 juillet 2019

Dossier suivi par : Clémence Decrouy, chargée de mission PAH
Tel : 03 64 76 11 03 mail : c.decrouy(@coeurdeshautsdefrance.fr

Objet : Délibération soutien à la démarche l'AH

Madame la Maire,
Monsieur le Maire

Le PETR cœur des Hauts-de-France s'est engagé dans une démarche de **labellisation Pays d'art et d'histoire**. Cette **candidature** au label national s'inscrit dans une réflexion et une démarche globale d'aménagement et de développement du territoire.

Ce projet structurant permettra une meilleure articulation des politiques publiques menées (Tourisme, SCOT, Culture...) et aura notamment pour enjeu de fédérer les habitants afin qu'ils deviennent les ambassadeurs de leur territoire.

Aussi, pour soutenir la démarche de labellisation, il serait pertinent que toutes les communes délibèrent.

C'est pourquoi, je vous sollicite afin que vous programmiez dans votre prochain conseil municipal la délibération de soutien à la candidature Pays d'art et d'histoire dont vous trouverez le contenu en pièce jointe. Une fois la délibération validée, merci de la faire parvenir auprès du PETR Cœur des Hauts-de-France soit par mail à c.decrouy@coeurdeshautsdefrance.fr ou par courrier au, 7 rue des chanoines à Péronne.

Comptant sur votre aide sur ce projet, je vous prie de recevoir, Madame la Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur des Hauts-de-France, 7 rue des Chanoines
B.P. 60225 80205 PÉRONNE Cedex Tél. : 03 22 84 44 25
www.coeurdeshautsdefrance.fr

Lors de la dernière réunion du 05 novembre 2019, les membres du Conseil Municipal ont soutenu ce projet.

Le Président,
Philippe Cheval



Message pour la journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation dimanche 28 avril 2019

La journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation instaurée par la loi de 1954 est l'occasion d'évoquer la mémoire de tous ceux, femmes, hommes et enfants, envoyés par milliers, pendant la seconde guerre mondiale, dans des camps de concentration ou d'extermination nazis qui ont souillé et durablement meurtri les peuples et les territoires occupés d'Europe.

Nous renouvelons notre hommage au courage dont ont fait preuve les déportés, en particulier ceux qui, face aux souffrances de l'épuisement physique auxquelles ils étaient confrontés et à la menace permanente de la torture et de la mort, n'ont pas renoncé à l'espoir et ont su rester des êtres humains. Ils ont ainsi eu, dans ces difficultés extrêmes, la volonté de poursuivre, dans l'union et la solidarité, la lutte clandestine contre l'idéologie et les objectifs de guerre de l'ennemi.

Les déportés, derniers rescapés de l'horreur indicible de la barbarie nazie, expriment leur légitime inquiétude à l'égard d'une Europe aujourd'hui divisée, traversée et habitée par la résurgence de mouvements nationalistes.

L'Europe dont la vocation est de garantir la paix et la prospérité des pays qui la composent doit être celle de la Mémoire de millions d'êtres humains sacrifiés par une idéologie perverse.

Sauvegarder cette Mémoire, où la souffrance se mêle à l'espérance, doit faire prendre conscience, avant qu'il ne soit trop tard, de l'indispensable solidarité entre les peuples épris de liberté, pour l'emporter sur toutes les formes d'obscurantisme, de fanatisme, de racisme, d'antisémitisme, de xénophobie.

Le rappel de l'action des déportés dans les camps de la mort doit aller bien au-delà d'une journée symbolique. Il s'agit, pour les générations futures, de poursuivre avec détermination ce combat contre l'égoïsme et la peur.

C'est ainsi que l'hommage aux déportés prendra tout son sens pour construire un avenir de paix, de fraternité et de respect de la dignité humaine.

Ce message a été rédigé conjointement par :

La Fédération Nationale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes (FNDIRP)

La Fondation pour la Mémoire de la Déportation (FMD)

et les Associations de mémoire des camps nazis

**L'Union Nationale des Associations de Déportés, Internés de la Résistance et Familles
(UNADIF – FNDIR)**

https://messengerpro3.orange.fr/OFX#mail/SF_INBOX/54077%25SF_INBOX/f

8 mai 2019**Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945**

Message de Geneviève DARRIEUSSECQ, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées

« *La guerre est gagnée. Voici la victoire. C'est la victoire des nations unies et c'est la victoire de la France.* » La voix solennelle qui porte ce message dans l'après-midi du 8 mai 1945 est celle qui, depuis le 18 juin 1940, incarne la France dans la guerre.

Les paroles du général DE GAULLE se mêlent au bourdon de Notre-Dame et aux cloches de toutes les églises, aux sirènes et aux exaltations qui retentissent dans tout le pays. La Victoire est là. Enfin, en Europe, la guerre est finie.

Il y a 74 ans, l'Allemagne signait sa capitulation sans conditions par deux fois. La première, le 7 mai 1945, à Reims. La seconde, le soir du 8 mai, à Berlin. Ainsi, la France s'inscrivait dans le cercle des vainqueurs.

Après tant de combats, de victimes et de destructions, le nazisme est abattu. C'est la victoire sur une idéologie totalitaire, raciste et criminelle qui a mené la violence jusqu'à sa plus effrayante extrémité.

La France exprime sa reconnaissance à toutes ses filles et à tous ses fils qui ont combattu pour la patrie : les combattants de 1940, les Français Libres, tous ceux qui ont répondu à l'appel de la Résistance, les armées de LECLERC et de DE LATTRE. La France se souvient des déportés qui ont souffert de la barbarie et des victimes des camps de la mort. La Nation n'oublie pas tous ceux qui ont subi les conséquences du conflit : les prisonniers, les victimes civiles, les veuves et les orphelins.

La France exprime sa reconnaissance aux femmes et aux hommes, issus des nations du monde entier, qui ont conjugué leurs efforts pour nous libérer et restaurer la dignité humaine.

En ce 75^{ème} anniversaire de l'année 1944, la France se souvient de ses libérateurs. Des villages du littoral normand à la flèche de la cathédrale de Strasbourg, de semaines en semaines, le flot de la liberté a recouvert le territoire. A tel endroit, la liberté portait l'uniforme français. A tel autre, celui des armées alliées. Ici, l'action des maquis était décisive. Là, l'action commune des soldats et des résistants emportait la décision.

75 ans après, alors que les derniers témoins vivants de cette histoire sont parmi nous, la mémoire de ces événements demeure. Nous nous souvenons avec ferveur des débarquements de Normandie et de Provence, de la libération de Paris, du courage et des sacrifices de tous les combattants de la liberté.

Aujourd'hui, nous nous remémorons les déchirures de notre continent et l'ampleur du désastre humain et moral. Ainsi, rassemblés, nous mesurons la valeur de la paix. Elle est notre héritage. Elle est la clé de voûte de la construction européenne. Elle est notre raison de vivre ensemble. Préservons-là !

https://messageriepro3.orange.fr/OFX#mail/SF_INBOX/54360%25SFINBOX/f



INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

Quand s'inscrire ?

La date du 31 décembre n'est plus impérative. Il est possible de s'inscrire toute l'année. Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche avant une date limite :

Pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020, la demande d'inscription doit être faite **au plus tard le vendredi 7 février 2020**.

À savoir

Un Français qui atteint l'âge de 18 ans est [inscrit d'office sur les listes électorales](#), s'il a accompli les formalités de recensement à 16 ans.

Il est possible de [vérifier son inscription électorale et de connaître son bureau de vote](#).
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

S'il n'est pas inscrit, il peut [demander son inscription sur les listes électorales à la mairie](#).

Pour voter lors des élections municipales de 2020, il doit accomplir cette démarche :

- jusqu'au 7 février 2020,
- mais s'il atteint 18 ans après le 7 février 2020, il a jusqu'au 5 mars 2020 pour le faire.

Si le jeune atteint l'âge de 18 ans :

- avant le 15 mars, il peut voter lors des 2 tours,
- entre le 15 et le 21 mars, il peut voter uniquement pour le 2d tour (soit le 22 mars 2020),

Comment s'inscrire ?

En ligne

Vous devez utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales

<https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=/loginSuccessFromSp&typeCompte=particulier>

ET joindre la version numérisée des documents suivants :

- [Justificatif de domicile](#)
- [Justificatif d'identité](#)

Sur place (vous-même ou une personne vous représentant)

Par vous-même

Vous devez fournir les documents suivants :

- [Justificatif d'identité](#)
- [Justificatif de domicile](#)
- Formulaire [cerfa n°12669*02](#) de demande d'inscription (disponible en mairie)

Vous pouvez charger une personne d'accomplir cette démarche à votre place.

Pour cela, vous devez lui fournir :

- un document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir
- votre justificatif d'identité
- votre justificatif de domicile
- le formulaire cerfa n°12669*02 de demande d'inscription (aussi disponible en mairie).



11 novembre 2019

**Journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix
Hommage à tous les « Morts pour la France »**

Message de Geneviève DARRIEUSSECQ,

C'était il y a un siècle.

Un an après la fin des combats de la Grande Guerre, le 11 novembre 1919 fut le premier de la paix retrouvée.

Désormais, le silence domine là où l'orage d'acier a tonné avec fureur. Il règne sur d'innombrables champs de batailles qui ont charrié un si long cortège de morts, de mutilés, de blessés et de traumatisés.

Les traités sont signés, l'allégresse de la Victoire s'est déployée dans une ampleur incomparable le 14 juillet 1919, l'état de siège vient d'être levé, la vie sociale et politique reprend ses droits, la démobilisation poursuit sa lente progression. Les Poilus retrouvent leur foyer, leur famille et leur commune. Ils découvrent une vie bouleversée, une France transformée par une épreuve de quatre années et par de profondes séquelles. Partout, le pays est traversé par la sourde évidence que rien ne sera plus jamais comme avant, que le retour à l'avant-guerre est impossible.

C'était il y a cent ans. Une nouvelle page s'ouvrait. Celle du souvenir, de la mémoire et de l'hommage.

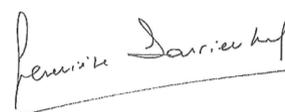
Depuis, inlassablement, les Français sont fidèles à cet anniversaire. En ce jour, dans les nécropoles, devant les monuments aux morts, sur les places de nos villes et de nos villages, toutes les générations – unies et solidaires – se rassemblent et se recueillent.

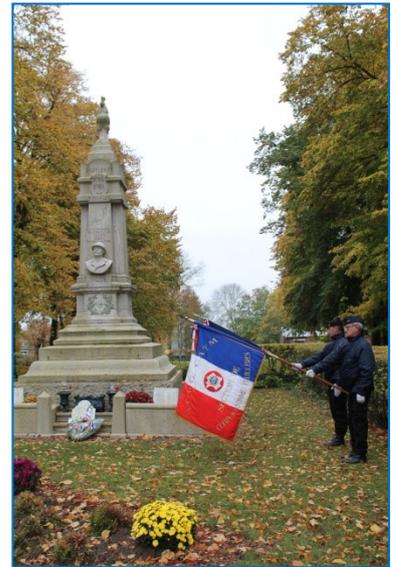
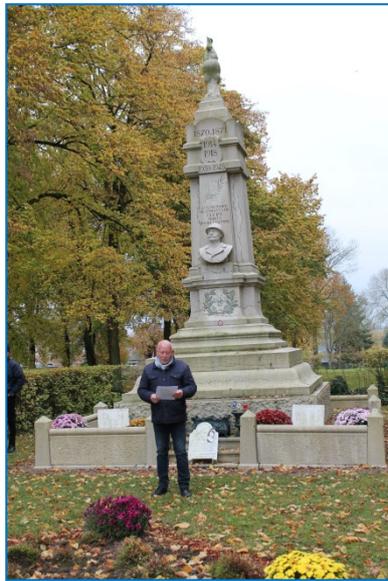
La Nation se souvient de ceux qui se sont battus pour elle entre 1914 et 1918. Elle n'oublie pas ses enfants tombés au champ d'honneur sur tous les fronts, d'Orient et d'Occident. Elle n'oublie pas le sang versé par des soldats venus d'Afrique, d'Asie, du Pacifique et d'Amérique. Elle salue toutes les nations alliées qui ont partagé le même combat.

Les noms gravés sur nos monuments aux morts nous rappellent constamment les valeurs d'honneur, de courage, de dévouement et de bravoure.

Depuis 2012, chaque 11 novembre est aussi l'occasion d'honorer toutes les filles et les fils de France qui, dans tous les conflits, hier comme aujourd'hui, ont accompli leur devoir jusqu'au don suprême.

En ce jour, la Nation rend un hommage particulier aux soldats morts pour la France en opérations extérieures. En inaugurant un monument national en leur mémoire, le Président de la République inscrit dans la pierre comme dans les mémoires la reconnaissance pleine et entière de tout un peuple pour ses combattants. Haut Lieu de la Mémoire Nationale, ce « monument aux morts pour la France en opérations extérieures » est aussi un rappel : la préservation de notre indépendance, de notre liberté et de nos valeurs repose sur ceux qui ont donné leur vie pour les défendre.







MORTS POUR LA FRANCE

11 NOVEMBRE 2019

Premier maître Alain **BERTONCELLO**, commando Hubert, mort pour la France au Burkina Faso, le 10 mai 2019.

Premier maître Cédric de **PIERREPONT**, commando Hubert, mort pour la France au Burkina Faso, le 10 mai 2019.

Médecin principal Marc **LAYCURAS**, 14^e centre médical des armées, mort pour la France au Mali, le 02 avril 2019.

Brigadier Erwan **POTIER**, 501^e régiment de chars de combat, mort pour la France à Rouen(France), le 21 mai 2019, des suites de blessures reçues au Liban.

Brigadier-chef Ronan **POINTEAU**, 1^{er} régiment de Spahis, mort pour la France au Mali, le 2 Novembre 2019.



Benoit
CHEVALIER
Infrapôle Nord Européen
100 boulevard de Turin 59777 Euralille
TÉL. : +33 (0)3 59 52 96 14

Le 01/10/2019

**Objet : Travaux de modernisation
de la Ligne à Grande Vitesse Nord Europe**

**Monsieur Le Maire,
Mairie de Clery sur Somme,
84, rue de l'Eglise,
80200 Cléry-sur-Somme**

INFORMATION

Monsieur Le Maire,

SNCF Réseau entamera, tout début janvier 2020, l'acte 6 de son programme de modernisation de la Ligne à Grande Vitesse Nord Europe.

Du 06 janvier au 11 juillet 2020, les équipes remplaceront le ballast et des rails de la ligne entre les communes d'Estrée-Deniécourt et de Beugnâtre. Ces travaux se dérouleront de nuit.

Pour la réussite de ce chantier, des mouvements de trains et de véhicules auront lieu de nuit afin de réaliser les travaux de renouvellement de la ligne.

Malgré notre souci de limiter au maximum certaines nuisances sonores, nous ne pourrons les éviter complètement. Le chantier sera organisé de manière à ce que celles-ci soient les plus limitées.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Benoit CHEVALIER

Directeur d'Etablissement



DESTINATION

KNOKKE – HEIST

grande station balnéaire de la côte belge, près de Bruges.



Knokke-Heist Beach et Promenade, plage.



Cette ville, à l'atmosphère énergique,

- de part, son activité balnéaire, sa fréquentation de vacanciers fortunés, son shopping : passe-temps favori des visiteurs ! la vie nocturne en mutation constante
- de part, son investissement dans l'art : lieu apprécié des artistes, des architectes, sculpteurs et peintres. Il y a de nombreuses galeries d'art. Vous trouverez de l'art dans des recoins inattendus de Knokke et ses alentours, par exemple : - «Hospitality» Le lièvre de Flanagan au bout de la digue



« Dune » d'Arne Quinze, une arche construite au-dessus de l'entrée d'un parking souterrain, entre autres.

- De part, sa proximité avec le Zwin Parc Nature, une réserve ornithologique. De part, sa digue longeant les dunes d'une plage totalement sauvage. Un paysage s'étendant à perte de vue.



- De part, sa proximité avec la belle ville d'art de Bruges, avec ses musées, ses églises et ses canaux mondialement connus, se trouve à seulement 15 minutes de route de Knokke-Heist





KNOKKE – HEIST présente beaucoup d'attraits sur le plan géographique, culturel, sportif, naturel, événementiel.

Pour cela, il a fallu démarrer la journée à 6h30.



Pause :

Petit-déjeuner





Visite à la Brasserie
FORT LAPIN
à Bruges





Après cette visite très intéressante et rafraîchissante, nos visiteurs cléryquois reprennent la route.



Bonne dégustation !





Vers 11h30, une halte au « **Le Charl's** »

MENU

Croquettes de ris de veau accompagné d'une salade de chicons de Bruxelles

Côtelettes de cochon au lait, wok de légumes, sauce dijonnaise et pommes croquettes

Fruits rouges avec coulis de fraise et glace vanille

Café ou Thé

Compris : Apéritif, verre(s) de vin, eaux à table, café.





L'après - midi, quartier libre, flâneries dans les rues de KNOKKE - HEIST.

Retour, très calme, après cette journée bien remplie.

zzzzzzzz... *zzzzzzzz...*





L'ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL A L'ECOLE .

Cette année l'école va être dotée de 3 TBI, un dans chaque classe.
Le « tableau blanc interactif » ou TBI est un écran blanc tactile associé à un ordinateur et un vidéoprojecteur.
Il est donc possible d'effectuer sur l'écran projeté au mur tout ce qu'on peut réaliser avec une souris . Aujourd'hui, presque toutes les classes ont un TBI .



Par ailleurs, les enseignants et les parents d'élèves pourront correspondre par l'intermédiaire de l'ENT , il s'agit en fait du réseau social de l'Education Nationale...



Les articles du journal scolaire paraîtront dorénavant en ligne via l'ENT au fil des projets.

Bonne année!





JOURNÉE DE PÉANIME
15 JUIN 2019
10h30 spectacle
12h Repas et farnes des cadets sur CM2

KEP MESSE
15 JUIN 2019
Salle des fêtes
CLERY SUR SOMME



Association de parents d'élèves Ensemble
Parents et Grands de Cléry

10h30 spectacle
12h Repas et farnes des cadets sur CM2
12h Jour gratuits pour enfants et adultes.

1 LETTRE A VOUS
Une enveloppe est attachée pour les enfants
à partir de 12 ans.
Merci de la retourner
avec un timbre

Chers parents,
L'association de parents d'élèves organise un repas convivial à l'issue
du spectacle de vos enfants.
Nous vous prions de réserver dès à présent votre repas pour
le jour du spectacle de votre enfant.
Les chèques doivent être libellés à l'ordre de « Association Ensemble
Parents et Grands de Cléry »

Coût offre

MENU ADULTE

- Alto de porc sur du chou
- Pommes de terre
- Croûtons
- Crème
- Une boisson

MENU ENFANT DE

- Alto de porc sur du chou
- Pommes de terre
- Croûtons
- Crème
- Une boisson

MONTAIGNON BENE

Montaignon Bene
Alto de porc sur du chou
Pommes de terre
Croûtons
Crème
Une boisson

BOULE A LA BERNIE

- L'alto de porc sur du chou en place des croûtons, pommes, tomates...
- Je contribue aux gâteaux, tomates, Montaignon de parti...
- Je tiens un stand lors de la bourse





U. S. DE CLERY SUR SOMME



Bonjour à tous,

Retour sur les terrains de football réussi !

Après la saison 2018-19 qui a vu la reprise du club par un nouveau staff de dirigeants, l'équipe a fini première de son groupe et a, ainsi, pu accéder à la division supérieure.

Renforcée par quelques recrues, cet été, les rouges et blancs de l'US Cléry sur Somme présentent un bilan positif après 6 journées de championnats jouées :

- 3 victoires
- 2 défaites
- 1 nul.

Les joueurs du président Julien Dupuis poursuivent, avec sérénité, leur apprentissage dans cette nouvelle division. L'objectif étant de bien figurer dans cette nouvelle compétition. Du côté des satisfactions, on peut noter que l'équipe reste invaincue en championnat à domicile depuis septembre 2018.

L'engagement fort de nombreux sponsors ont, notamment, permis de remplacer l'éclairage du stade et d'offrir des tenues pour nos joueurs.

Merci à eux !

Si l'envie vous prend, venez rejoindre notre sympathique équipe en tant que joueur et peut-être, pourquoi pas dirigeant ! pour cela vous pouvez nous joindre:

- ❖ Président M. Julien Dupuis au 06 08 10 08 35
- ❖ Vice présidente Mme Laurence Moïnse au 06 79 50 50 37

Horaires d'entraînements le vendredi 19h 20h.

Enfin, si vous souhaitez suivre l'actualité du club, vous pouvez nous rejoindre sur notre page Facebook : US CLERY SUR SOMME (officiel) ou sur notre site Footéo : UNION SPORTIVE CLERY SUR SOMME.

Sportivement votre.



L'EQUIPE DE FOOTBALL DU CLUB - US CLERY SUR SOMME

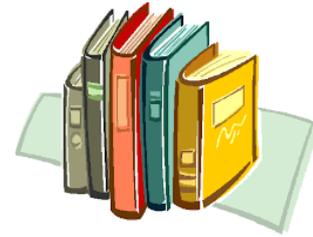


*Tous les membres du club vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.
Sportivement, L'US CLERY.*





Bibliothèque Pour Tous
La Lecture Plaisir



**En dehors des dates
prévues, je reste à
votre disposition au
03.22.84.69.36**

**Gratuite,
accueillant toute
personne de 03 à 99
ans et plus !**



MOIS	Mardi 1 ^{ER}	Mardi 3 ^{ME}
JANVIER	07	21
FEVRIER	04	18
MARS	03	17
AVRIL	07	21
MAI	05	19
JUIN	02	16
JUILLET	07	21
AOUT	04	18
SEPTEMBRE	01	15
OCTOBRE	06	
NOVEMBRE	03	17
DECEMBRE	01	15

"VOUS SAVEZ QUE VOUS
AVEZ LU UN BON LIVRE
LORSQUE QUAND VOUS
TOURNEZ LA DERNIÈRE PAGE
VOUS AVEZ LA SENSATION
QUE VOUS VENEZ DE
PERDRE UN AMI"

PAUL SWEENEY

**Madame Marguerite Megoeuil vous présente
ses Meilleurs Vœux pour 2020
et vous souhaite une bonne lecture**



HUMOUR : histoires courtes

Toto revient de l'école avec son bulletin.
Des zéros partout.
- Quelle excuse vas-tu encore me donner?
souponne sa mère.
- Eh bien! j'hésite entre l'hérédité et
l'environnement familial.

En ouvrant son courrier, Mimile
trouve dans une enveloppe à son nom
une grande feuille blanche portant un
seul mot en gros caractères : idiot.
- J'ai connu beaucoup de gens qui
écrivaient des lettres sans les signer
mais c'est la première fois que je vois
une lettre signée sans être écrite !

La maîtresse demande au jeune
Toto :
- Conjugue le verbe "savoir" à
la première personne de tous les
temps.
- Je sais qu'il pleut, je sais qu'il
fera beau, je sais qu'il neige !

Mon pauvre ami, dit le
docteur, votre oncle est bien
malade ; il faut vous attendre
à tout !
- À tout, hélas non ! Il faudra
que je partage avec mes
cousins !

Le médecin examine Dédé guéri d'une
fracture de la jambe.
- Parfait, lui dit le docteur. Vous
allez pouvoir danser autant que vous
voudrez.
- Docteur, mais c'est un miracle !
- Allons, n'exagérons pas !
- Mais ... avant mon accident, je ne
savais pas danser !



Deux hommes sont dans un bar
et discutent:

Ou est-ce que tu es né ?
- A Tours...
- Ah bon ! Moi aussi !! Et dans
quelle maternité
- Celle du Beffroi...
- Moi aussi ! Et quel jour ?
- Le 5 octobre 1975...
- Oh ! Moi aussi ! On est pareil !
C'est dingue ! "
Un troisième homme entre dans
le bar et demande au barman :
"Alors Jimmy, quoi de neuf ?
- Bof, rien de nouveau. Les
jumeaux sont encore bourrés."



Il y a 15 jours, j'ai lu dans la
presse que fumer tue :
le lendemain
j'arrêtais de fumer.

Il y a 8 jours, j'ai lu dans la
presse que boire tue :
le lendemain
j'arrêtais de boire.

Hier, j'ai lu dans la presse
que trop faire l'amour, tue :
ce matin, c'est décidé,
j'arrête de lire.....

1) Problème de mémoire... pour les vieux et ceux qui
vont le devenir...

- Quand j'avais 10 ans à l'école, j'apprenais dans
l'ordre les conjonctions de coordination : mais, ou, et,
donc, or, ni, car.

Maintenant j'ai + de 60 ans et je m'en souviens
encore mais... dans le désordre : mais, ou, est, donc,
mon, ri, car





➤ **NAISSANCES :**

Louis COGET le 27 avril 2019 à Amiens
Flavie ALVES le 16 juin 2019 à Péronne
Tibère RAUSCENT le 24 août 2019 à Saint-Quentin
Alice DEWAMIN le 1^{er} septembre 2019 à Saint-Quentin

➤ **MARIAGES :**

François PAQUET et Louise SAVARY le 30 mars 2019 à Cléry sur Somme
Stéphane COURCY et Céline PREVOST le 12 mai 2019 à Cléry sur Somme
Ludovic CARLIER et Julia DOUCE le 10 août 2019 à Cléry sur Somme

➤ **DÉCÈS :**

Jean-Claude DEWAMIN le 27 décembre 2018 à Cléry sur Somme
Claude BELLEMENT le 29 janvier 2019 à Péronne
Hugues GUEGO le 7 mai 2019 à Amiens
Nicole CHRISTIAENS le 6 septembre 2019 à Cléry sur Somme

➤ **DÉCÈS DE PERSONNES NÉES À CLÉRY :**

Christiane LEGRAND, le 19 juin 2019 à Combles
Alain COLOMBEL, le 21 juin 2019 à Grenoble (Isère)
Maurice VAN HECKE, le 8 juillet 2019 à Amiens
André FRÈRE, le 3 septembre 2019 à Péronne
Michel Legrand, le 19 novembre 2019 à Péronne

➤ **NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES :**

Thomas et Amandine BAILLIEUX 82 rue de l'Eglise
Frédéric et Dorothee LENGLET 104 rue de Cantereine
Edouard et Valérie BISBROUCK 54 bis rue Fenaille
Vivien CHARMENTIER et Mylène MARIEL 145A route d'Albert
Florian HERICOURT et Flora BAUDUIN 145D route d'Albert
Morgan ZAWADZKI 149 route d'Albert
David BOUDT et Amandine FORMAUX 179 route d'Albert

Si survient un oubli, c'est indépendant de notre volonté, merci pour votre compréhension.



PAROISSE SAINT JEAN-BAPTISTE DE PERONNE



Présbytère (changement d'adresse)

25, rue Georges Clémenceau à Péronne.

☎ 03.22.84.16.90

✉ paroissedeperonne@gmail.com

PERMANENCES	SECRETARIAT
De 10 à 12h Lundi - mardi Mercredi - jeudi Vendredi - samedi	De 14 à 16h Lundi - mardi Jeudi - vendredi Sauf samedi de 10 à 12h



NOËL DANS NOTRE SECTEUR

**Messe dominicale du 24 décembre
2019**

**19h00 à Péronne
22h30 à Feuillères**

Messe du 25 décembre 2019

11h à Péronne,

Messe du 30 et 31 Décembre 2019

**18h30 à Péronne
Réveillon Fraternel**

Messe du 1^{er} Janvier 2019

11h00 à Péronne

Nuit de Noël

La terre est noire
L'église blanche
Que cache - t - elle
Pour être ainsi
Follement belle
Dans l'air noirci ?
Rien qu'en enfant
Qui vient de naître
Entre deux bêtes
Si ingénues
Que, dans leur ombre,
Il tient le monde
Dans son poing nu.

Maurice Carême



Nos artisans et commerçants de Cléry sur Somme

ANTENNES TELE – HIFI « CLAIR ANTENNE ».....	TEL : 03.22.84.09.90
APICULTRICE, Mme BEDU JACQUELINE, Ecluse n°12 L'Orgibet.....	TEL : 03.22.84.61.58
B&C BIJOUTERIE, Avenue de l'Europe, Péronne.....	TEL : 09.75.96.92.51
BOIS DE CHAUFFAGE, M. FLET, 114 rue du Bois..... Livraison à domicile	TEL : 03.22.84.34.23
CAMPING DE LA TORTILLE.....	TEL : 03.22.83.17.59
CHRISTINE COIFFURE, 173, rue Fenailles..... Féminin – Masculin – Junior.....	TEL : 03.22.84.54.16
CLOTURAMA, 180, ROUTE DE PERONNE	TEL : 03.22.84.43.70
D.V.B IMPRESSIONS, 8, rue de Madrid, Péronne.....	TEL : 03.22.84.14.48
ED'ELEC. M. DELOFFRE, Jean-Luc, 1, rue Anne Marie Vion Etricourt-Manancourt	TEL : 03.22.86.82.47
EXPOSITION ET VENTE DE TRACTEURS MINIATURES - M. FREDERIC DAMAY.....5 , rue Anne Vion Ouverture le 2 ^{ème} samedi du mois de 14h à 17h.	
FRUITS ET LEGUMES « LE CH'TI PAUL »..... Tous les jeudis sur place.....	TEL : 06.76.87.34.67
INFIRMIERE - Mme LESAGE – 100, rue de Cantereine.....	TEL : 03.22.84.12.49
INFIRMIERE – Mme QUILLARD 9, rue du vert Muguet – 80200 PERONNE.....	TEL : 03.22.84.23.41
LEFEVRE Maxime – AUTOENTREPRENEUR – 3, rue du Canal.....	TEL : 06.45.61.36.13
MAROQUINERIE B&C BOUTIQUE	TEL : 03.22.85.43.65
MEDECIN – DOCTEUR DHERVILLE VERONIQUE.....	TEL : 03.22.84.60.20
PW TRANSPORT – 181, bis rue de Feuillaucourt.....	TEL : 03.22.84.02.55
PCE ENERGIE (Plomberie-Chauffage-Electricité) M. CRAMPON J...12, rue du Canal.....	TEL : 06.30.33.10.34
POINTEL Jérémy – auto entrepreneur – 168, rue des Buttes.....	TEL : 06.42.73.27.31
RAT Pascal – Artisan – Plaquiste (neuf et rénovation)..... Port :06.76.98.09.03.....	TEL : 03.22.84.58.73
SARL CLERY TOITURES, RUE DE CANTEREINE.....	TEL : 03.22.84.18.17
TABAC PRESSE LOTO « CAFE DE LA PLACE»	TEL : 03.22.86.54.19
TRIMPENEERS Gérard - 122A RUE MAUREPAS...(négoce de pommes de terre).....	TEL : 03. 22. 84. 07. 48





Tous les membres du Conseil municipal vous présentent leurs Meilleurs vœux pour 2020 et vous souhaitent de passer d'agréables fêtes de fin d'année.

M. Maire et son Conseil Municipal convient l'ensemble des Cléryquois à la Cérémonie des vœux à la population en début d'année, la date vous sera communiquée sur l'invitation.

Venez nombreux à partager ce moment de convivialité !